



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.04.2003 Bulletin 2003/15

(51) Int Cl.7: **E06B 9/00**

(21) Numéro de dépôt: **02352019.0**

(22) Date de dépôt: **30.09.2002**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **Briatte, Paul**
66000 Perpignan (FR)

(72) Inventeur: **Briatte, Paul**
66000 Perpignan (FR)

(30) Priorité: **08.10.2001 FR 0112936**

(54) **Protection contre la penetration des eaux par les ouvertures des maisons lors des inondations**

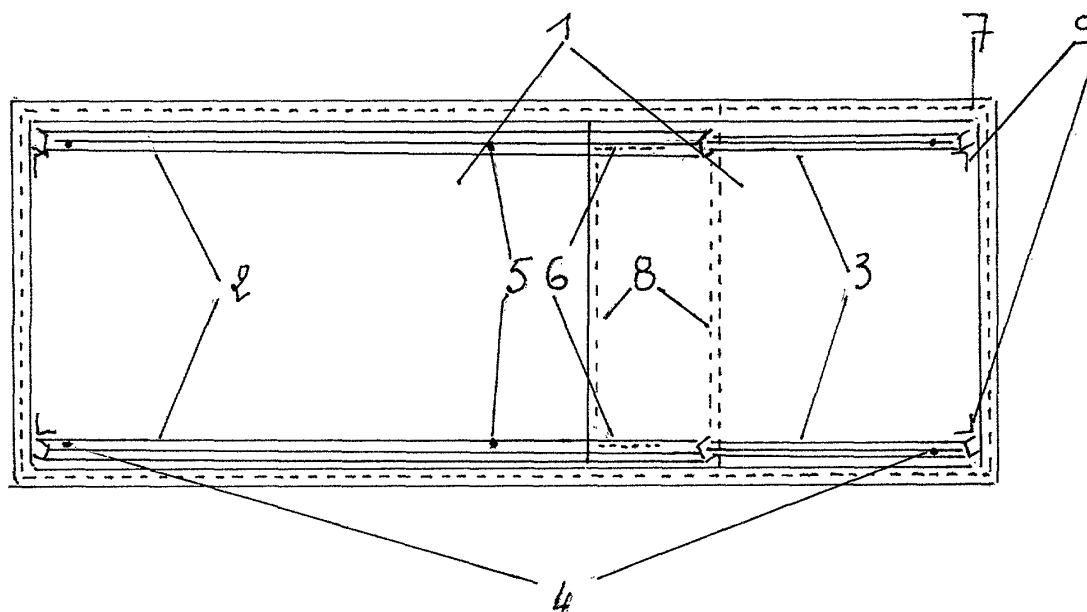
(57) Dispositif pour empêcher l'eau de pénétrer dans les maisons par les portes, face à une montée des eaux.

Il est constitué de deux plaques coulissant l'une contre l'autre (1), fixées sur deux barres creuses (2) coulissant l'une dans l'autre, pouvant s'étirer d'un mur à l'autre devant les portes grâce à des lumières (3) faites

sur une barre et un des panneaux. Un joint d'étanchéité (4) se clipse sur le pourtour grâce à une pince en caoutchouc renforcée d'une âme métallique le tout faisant bourrelet d'étanchéité. Fixation faite en mur par boulonnage en fin d'étirage (5).

Le dispositif selon l'invention est destiné à une protection contre la pénétration de l'eau par les portes lors des inondations.

FIGURE 1



Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif interdisant le passage de l'eau par les portes, les portes-fenêtres et portes de garage ou toutes autres ouvertures de locaux, en cas de montée d'eau autour de la construction. Ce système se place entre les murs encadrant l'ouverture à protéger.

[0002] Lors de fortes pluies, de la fonte des neiges, les cours d'eau grossissent et sortent de leur lit, inondant les zones environnantes. De nombreuses maisons ou bâtiments se trouvent dans ces zones et voient l'eau envahir les locaux.

[0003] L'eau envahissante occasionne de coûteuses dégradations.

[0004] Certaines personnes ont le temps d'intervenir en protégeant avec des barrages de planches, de sacs de sable, de murs montés rapidement avec des agglos ou autres matériaux. Souvent la rapidité de la montée des eaux ne permet pas de réaliser ces murs ou autres protections dans le temps voulu. J'ai déposé, dans vos services, un dispositif se plaçant devant les murs encadrant les ouvertures ; des recherches d'antériorité sont en cours.

[0005] Le dispositif selon l'invention permet de remédier à toutes ces difficultés en un seul système réunissant l'ensemble des éléments, pour éviter le passage de l'eau. Le dispositif extensible se met en place rapidement.

[0006] Ce système est composé de deux plaques en métal ou autres matériaux rigides (fibre de verre, alu, etc...) coulissant l'une contre l'autre, fixées sur deux systèmes coulissants composés de deux barres creuses de sections différentes, positionnées à quinze millimètres des Bords Haut et Bas.

[0007] Le panneau le plus important est boulonné à deux endroits sur les barres creuses de grande section, il faut laisser dépasser le panneau de quinze millimètres sur le côté gauche par rapport à la barre coulissante pour pouvoir poser le joint étanche en fin de montage ; le plus petit panneau est fixé sur les barres creuses de plus petite section en le laissant dépasser de quinze millimètres sur la droite pour la pose du joint d'étanchéité. Ce joint profil à armature métallique (avec pince élastomère compact armé, plus élastomère cellulaire) d'une épaisseur de trente trois millimètres, vient se clipser sur le périmètre du dispositif, après réglage de la dimension désirée. La pince à armature métallique permet de clipser le joint sur les deux plaques en même temps.

[0008] Les barres coulissent l'une dans l'autre avec les panneaux boulonnés dessus grâce à des lumières faites horizontalement dans les barres petites section et dans le petit panneau, Un des boulons traverse, grâce aux lumières, l'ensemble des barres et panneaux permettant de les bloquer à la bonne dimension lors de la mise en place. Les lumières réalisées dans le plus petit panneau doivent toujours se trouver derrière le grand panneau plein lors de l'étirement maximum pour éviter

la pénétration de l'eau.

[0009] Un joint étanche plat est positionné sur les deux hauteurs des panneaux qui se superposent. Lors du boulonnage, on obtient entre les plaques une étanchéité complète. Chaque tête de boulon visible sur la face extérieure est accompagnée d'une rondelle étanche. La longueur des lumières faites dans les petits panneaux et les barres carrées petite section détermine la dimension d'extension que l'on désire, suivant l'ouverture à protéger.

[0010] Le dispositif peut être réalisé avec des panneaux de trente à soixante centimètres de hauteur. La longueur des panneaux est variable suivant la protection voulue. Pour la protection des portes d'entrée le grand panneau mesure entre 60 et 80 centimètres. Le petit panneau sera interchangeable, avec des longueurs variables de dix en dix centimètres et plus. Le dispositif est réglable exactement à la dimension désirée grâce aux lumières qui permettent l'extension. Pour les grandes longueurs protégeant les portes de garage, la longueur du grand panneau sera de deux mètres, le plus petit panneau s'adaptant sur les deux concepts.

[0011] Les coulissants sont positionnés à quinze millimètres des bords Haut et Bas (dimension nécessaire pour clipser le joint d'étanchéité de pourtour) et servent aussi d'assise pour compresser les joints de pourtour, le dispositif étant superposable.

[0012] Le dispositif prévu pour les portes de garage est muni d'un collier métal de soixante millimètres de diamètre, positionné sur chaque barre grande section des coulissants à un mètre et vingt centimètres (dimension qui correspond au point central d'une ouverture de porte de garage standard). Ces colliers enserrant un étai de renfort qui diminue la portée et renforce ainsi la protection à la pression de l'eau. Il est conseillé de percer le sol et le linteau et de mettre en place des chevilles métalliques pour fixer l'étai rapidement.

[0013] La fixation du dispositif se fait avec quatre équerres positionnées en bout de chaque barre coulissante ; les équerres sont prévues avec trou oblong permettant de faire pression vers le bas lors du boulonnage du dispositif et donner ainsi une bonne étanchéité. La fixation est prévue en mur avec des chevilles et boulons pour charge lourde.

[0014] Le rapprochement vers les murs des pièces mobiles se fait par coulissage des panneaux en même temps qu'avec les tubes coulissants l'un dans l'autre. Dès que les deux parties se trouvent à quelques centimètres des murs, positionner le joint de pourtour, boulonner ensuite dans les murs au niveau des équerres en compressant le joint d'étanchéité, bloquer le dispositif avec les deux boulons centraux qui traversent l'ensemble des éléments.

[0015] Les dessins annexés - Figure un à cinq - illustrent l'invention. En référence à ces dessins, le dispositif comporte deux plaques coulissant l'une contre l'autre - FIG. 1 et 5 - N° 1, deux barres de forte section - FIG. 1 - N° 2, deux barres d'une section plus petite - FIG. 1 -

N° 3, boulonnage des panneaux vers les extrémités - FIG. 1 - N° 4, boulonnage central pour bloquer l'ensemble à la bonne dimension - FIG. 1 - N° 5, lumière dans le carré petite section et le petit panneau - FIG. 1 - 4 et 5 - N° 6, joint d'étanchéité en périmètre - FIG. 1 et 4 - N° 7, joint entre plaque - FIG. 5 - N° 8, équerres de fixation pour bloquer en mur - FIG. 1 et 4 - N° 9, collier en métal diamètre 60 - FIG. 3 - N° 10, pour fixation sur étau de renfort spéciale grandes largeurs.

[0016] Le dispositif selon l'invention est destiné à bloquer l'eau devant les ouvertures lors de la montée des eaux. La simplicité de mise en place permet de réagir très rapidement.

15

Revendications

1. Dispositif pour empêcher l'eau de pénétrer par les portes des maisons, **caractérisé par** des plaques métalliques (FIG 1 N° 1) de dimensions différentes en largeur pour protéger toutes largeurs d'ouvertures, fixées sur des barres carrées de sections différentes, l'une des plaques et l'une des barres comprennent des lumières (FIG 1 N° 6) permettant à l'ensemble du dispositif de coulisser entre deux murs, les barres positionnées à 15 millimètres des bords haut et bas servent d'assises à la compression d'un joint qui se clipse sur le pourtour grâce à une pince en caoutchouc armé (FIG 1 N° 7), le dispositif est maintenu de chaque côté dans les murs par boulonnage d'équerres (FIG 1 N° 9).
2. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé par** deux plaques coulisant l'une contre l'autre grâce aux lumières faites sur la petite plaque et la barre petite section permettant l'extension en conservant toujours protégée la lumière derrière l'autre plaque pour éviter la pénétration de l'eau.
3. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** les deux barres coulissantes positionnées à 15 millimètres des bords haut et bas servent de pièce d'appui pour la compression du joint de pourtour, en base sol et en superposition.
4. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé par** le joint cellulaire avec pince caoutchouc armé permettant de clipser le joint en prenant les deux panneaux en même temps dès que la dimension à protéger est obtenue .

55

FIGURE 1

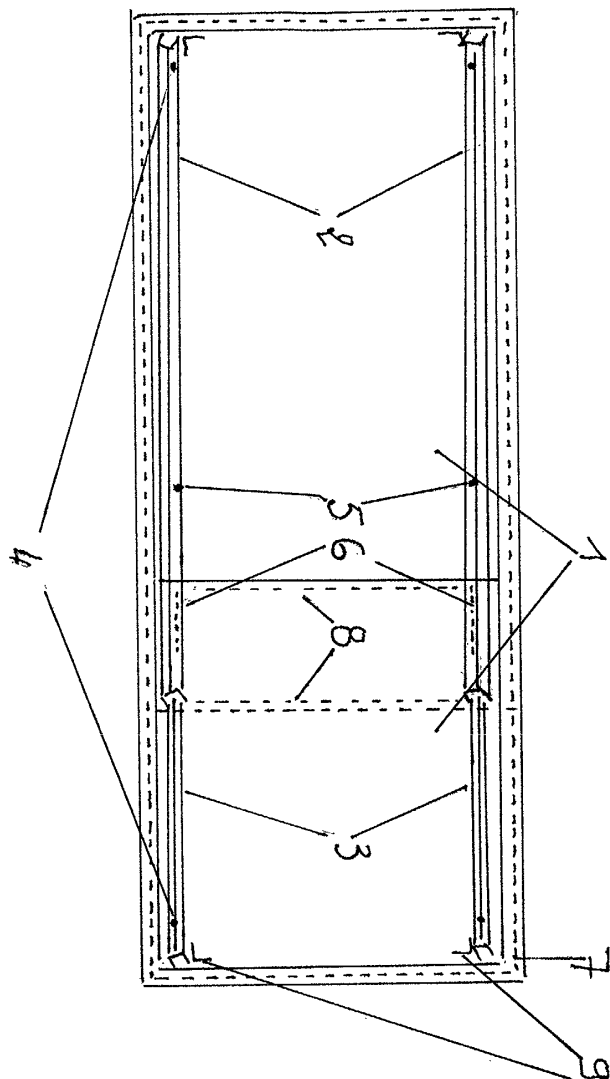


FIGURE 3

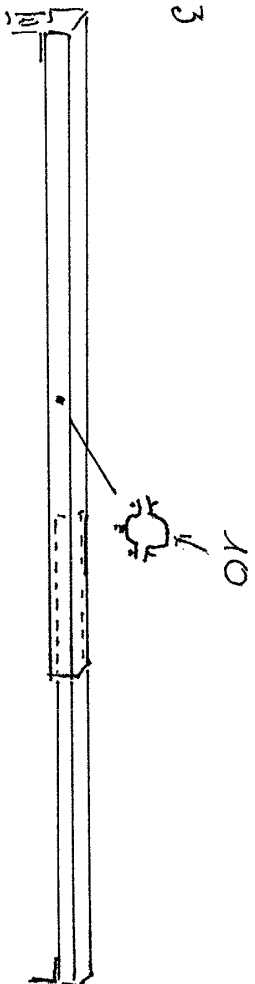


FIGURE 2
VUE EN COUPE

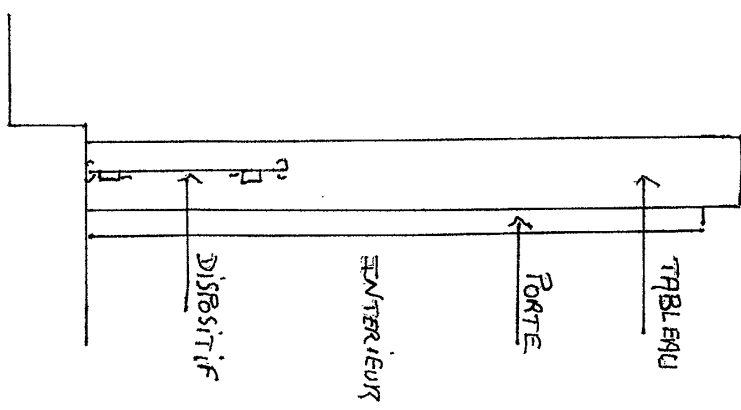


FIGURE 4

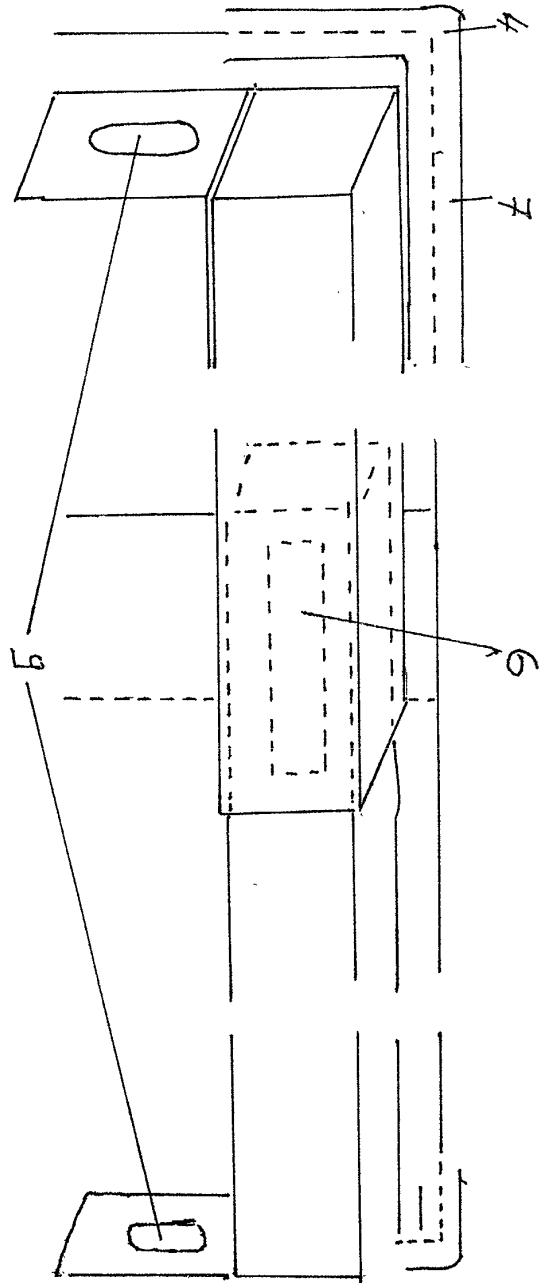
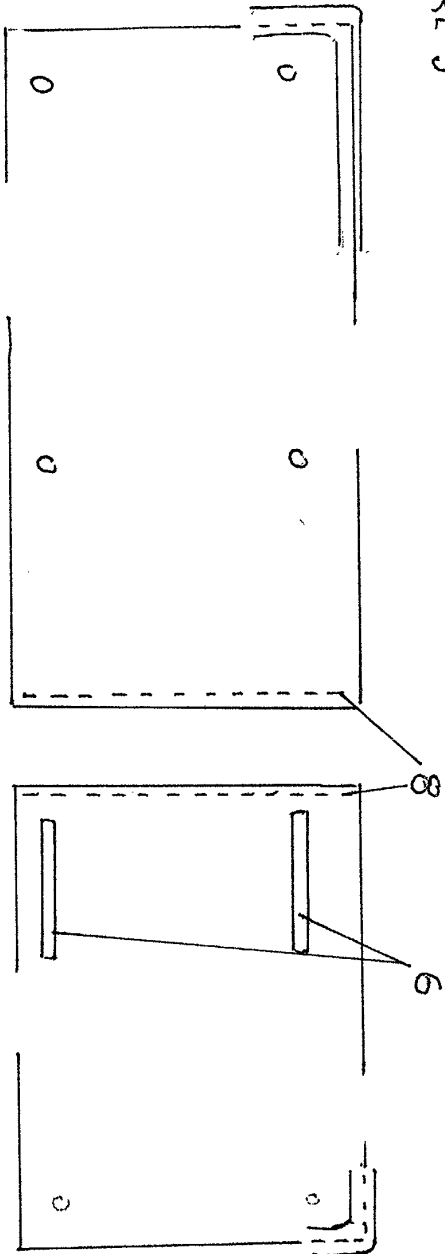


FIGURE 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 35 2019

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	US 3 096 816 A (PETERS CARL W) 9 juillet 1963 (1963-07-09) * colonne 2, ligne 65 - colonne 3, ligne 14 * * figures 1-7 *	1	E06B9/00
Y	GB 2 285 082 A (BAR IT LIMITED) 28 juin 1995 (1995-06-28) * page 5, ligne 18 - ligne 24 * * page 6, ligne 11 - ligne 22 * * figures 3,4 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14 janvier 2003	Examineur Geivaerts, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 35 2019

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-01-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 3096816	A	09-07-1963	AUCUN		
GB 2285082	A	28-06-1995	GB	2306544 A , B	07-05-1997

EPO FORM P/460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82